

# L'ABEILLE DES HAUTES VOSGES

SYNDICAT D'APICULTURE - Saint-Dié des Vosges

- www.labeilledeshautesvosges.fr



<b>ASSEMBLEE GENERALE 2024</b>	❖ Circulaire décembre 2023 ❖
<i>La date vous sera communiquée dans la convocation à l'AG février 2024</i>	<p>Madame, Monsieur, cher adhérent,</p> <p>Malgré un essaimage important, une météo en dent de scie, un remérage aléatoire et tardif la récolte reste dans la moyenne.</p> <p>Le changement des cires, des ruches avec de jeunes Reines sont des bons atouts pour une récolte abondante pour peu que la météo et l'environnement soient favorable.</p> <p>Le frelon asiatique gagne du terrain, son développement est rapide sur notre département surtout le long de la vallée de la Moselle. Ce prédateur infatigable perturbe fortement l'activité de nos colonies d'abeilles. Les petits ruchers sont des cibles privilégiées de ces nuisibles. Il faut savoir que la présence de 6 frelons seulement modifie le comportement des colonies et qu'à partir de 12 individus présent en même temps les abeilles ne sortent plus. l'activité de défense passe avant tout et nos avettes ne collectent plus pollen et nectar nécessaire pour l'élevage des abeilles d'hiver, les ruches s'affaiblissent. Il n'est pas trop tard pour essayer de piéger les reines fondatrices car ce prédateur reste actif même à des températures de 10 à 12°. Pour le piégeage sélectif la saison idéale reste le printemps de février à avril suivant le climat. Si nous avons été jusqu'alors relativement protégés ces dernières années, il va falloir vivre avec cet intrus et coordonner la lutte afin de limiter au maximum son expansion.</p> <p>Pour les petits ruchers les muselières « type Fernando » avec capture des frelons semblent efficaces et sélectifs car il n'y a pas d'appât.</p> <p>Nous avons la trêve hivernale pour en fabriquer. Essayons de ne pas se faire dépasser car là où il est installé c'est catastrophique.</p> <p>Le varroa est toujours là !!</p> <p>Après le traitement d'automne et retrait des lanières faire un comptage consulter le site GDSA Grand Est.</p> <p>Les Présidents : Mme Gauthier Mr Morel</p>
<b>15 janvier 2024</b>	
<i>Date limite pour régler votre cotisation et renvoyer votre bon de commande au groupement d'achats.</i>	
<b>Dans cette circulaire :</b>	<b>TARIFS DES COTISATIONS 2023</b>
<b>Page 1 :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Editorial</li><li>- Tarifs des cotisations et assurances.</li></ul> <b>Page 2 :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Petites annonces</li><li>- Rucher école</li><li>- Prêt de matériel</li><li>- Assurances multirisques</li></ul> <b>Page 3 :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Concours des miels</li></ul> <b>Page 4 :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Groupement d'achats</li></ul>	<p style="text-align: center;"><b>DROIT D'ENTREE POUR LES NOUVEAUX ADHERENTS :</b></p> <p>↳ <b>COTISATION (*) gratuit la 1<sup>ère</sup> année</b></p> <p>Cotisation 25 € + 0,15 € × .....ruches .</p> <p>La revue Française d'apiculture (Abeilles et Fleurs de l'UNAF) : 30 €</p> <p style="text-align: center;">(*) <i>Le tarif des cotisations (qu'elles soient avec ou sans revue) comprend :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <i>L'assurance Responsabilité civile et recours juridique pour le nombre de ruches indiqué</i></li><li>- <i>La cotisation à Apivosges (3€) et au G.D.S.A. (6€) (lanières à prix réduit)</i></li><li>- <i>L'accès gratuit aux activités syndicales : groupement d'achats, rucher école, prêt de matériel...</i></li><li>- <i>L'adhésion à CITEO (ancien Eco Emballage)</i></li></ul> <p>↳ <b>ABONNEMENT COMPLEMENTAIRE :</b> La Santé de l'Abeille- bimestriel 20 €</p> <p style="text-align: center;"><b>Etablir votre chèque à « L'Abeille des Hautes Vosges » et le retourner avant le 15 janvier 2024</b></p> <p style="text-align: center;"><b>à Mme Annette VICHARD avec le bulletin d'adhésion 2024 ci-joint rempli et signé.</b></p>
<b><u>ADRESSES UTILES :</u></b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>☒ <b>Mr Jean Christophe AUBRY</b> : 290 Rue de la liberté-88490 LESSEUX -Tél. 03 29 51 20 45 (trésorier)</li><li>☒ <b>Mmes Agnès PIERRON et Annette Vichard</b> secrétariat</li><li>☒ <b>Mr Bertrand GAEL</b> : 19, Chemin du haut Moncey 88100 Saint Die des VOSGES- Tél. 06 83 19 55 40 (groupement d'achats)</li><li>☒ <b>Mme Yvette RICHARD</b> :10, Anozel-88580 SAULCY SUR MEURTHE-Tél. 03 29 50 04 49 (défiseurs,chaudière à cire)</li></ul>	

## PETITES ANNONCES

○ Vends : essais 06 24 05 54 12

○ Vends : maturateur de 250kg en inox–vidange totale–avec support ; prix : 200€ tél : 06 17 35 89 00

*Prochaines annonces avant le 15 mai à adresser à votre Président*

## RUCHER ECOLE

*Les cours reprendront en mars, avril suivant la météo et l'avancement des colonies*

Les dates horaires et programmes seront communiqués dans la circulaire de convocation à l'Assemblée Générale et pourront être consulté sur le site : [www.labeilledeshautesvosges.fr](http://www.labeilledeshautesvosges.fr)

Si vous voulez participer aux travaux du rucher école, consultez régulièrement le site, page d'accueil.

## PRET DE MATERIEL

*Le syndicat tient gratuitement à la disposition de ses adhérents du matériel d'exploitation :*

Extracteurs et défigeurs, chaudière à cire, marque à feu, finomel(pour la réalisation du miel crémeux), réfractomètre. ( Voir la répartition sur le site : [www.labeilledeshautesvosges.fr/](http://www.labeilledeshautesvosges.fr/))

***Prière de téléphoner aux responsables pour réserver l'appareil dont vous avez besoin.***

Si vous pensez qu'un appareil serait utile à la collectivité, merci d'en faire la proposition aux responsables : le conseil d'administration examinera votre proposition.

## ASSURANCES MULTIRISQUES

Nous vous proposons **trois options**, à votre choix.

→ **Assurance Responsabilité Civile** : *comprise dans le montant de la cotisation, quelque soit la formule.*

→ **Option n°3 : 0,98 €** à ajouter à la cotisation = *R.C. + incendie + tempête + vol + recours juridique.*

→ **Option n°4 : 2,79 €** à ajouter à la cotisation = *comme l'option 3 + mortalité par empoisonnement.*

*Ces deux dernières options sont facultatives. En cas de sinistre : **application d'une franchise de 76,22 €** qui correspond au montant du remboursement d'une ruche avec essaim. (Ruche et miel : 38€ ; colonie : 38€)*

**Toutes les ruches doivent être assurées selon la même option.** Déclarez le nombre exact de vos ruches, **le syndicat n'est pas responsable des déclarations erronées...**

**L'assurance responsabilité civile couvre également** les adhérents du syndicat en cas de dommages corporels, matériels consécutifs à un accident causé à autrui y compris aux clients et résultant de tout matériel automoteur destiné à l'activité apicole, notamment l'étal nécessaire au bon déroulement de la vente sur les marchés.

Bien lire la première page.

## PALMARES du 31ème CONCOURS DES MIELS DE LORRAINE

### MIEL de SAPIN :

- ◆ **Médaille d'or:** LAPOIRIE Daniel 67500 Haguenau
- ◆ **Médaille d'argent :** VANCON David 88340 Le Val d'Ajol
- ◆ **Médaille de bronze :** NOEL Julien 88650 Mandray

### MIEL FORET :

- ◆ **Médaille d'or:** GENET Jean Marc 88600 Bruyères
- ◆ **Médaille d'argent :** LEYTECK Eric 88100 Saint Die des Vosges ; PETITGENET Julien 88100 Taintrux  
POIROT Serge 54280 Seichamps
- ◆ **Médaille de bronze :** CARLIER Catherine 88100 Neuvillers sur Fave  
LEHMANN Jean Paul 88100 Neuvillers sur Fave

### MIEL de TILLEUL :

- ◆ **Médaille de bronze :** POIROT Serge 54280 Seichamps

### MIEL de FLEURS

- ◆ **Médaille de bronze :** MORLOT Anne Marie 88170 Morelmaison

### MIEL d'ACACIA :

- ◆ **Médaille d'or :** POIROT Serge 54280 Seichamps

## GDS

Le bon de commande, pour les produits de traitement du GDS, sera joint à la convocation à l'AG.  
Ouvrez votre boîte mail, consultez le site du syndicat. Toutes les infos se font par internet pour ceux qui l'ont.

## CITEO (ancien Eco Emballage)

Cette nouvelle signalétique de tri des emballages doit être apposée sur vos pots.

Exemple :



Vous êtes autorisé à le faire grâce à votre cotisation soit 0,08 € par ruche déclarée.

## GROUPEMENT D'ACHATS

### ✓ IMPORTANT :

- ↪ **Le bon de commande ci-joint est à renvoyer aux adresses suivantes** (voir date limite d'envoi sur le bon de commande) :
  - **Syndicat d'Epinal :** Pas de groupement d'achat.
  - **Syndicat de Mirecourt :** B2A Agri ETIENNE 28 Rue de Madame 88270 MADONNE et LAMEREY Tél 03 29 37 50 10
  - **Syndicat de Saint-Dié :** Mr GAEL Bertrand – 19, Chemin du Haut Moncey 88100 SAINT DIE des VOSGES
- ↪ **Le principe de fonctionnement du groupement d'achat est le suivant :**
  - commande préalable de l'apiculteur au moyen du bon de commande et dans les délais fixés.
  - versement d'un acompte à la commande de 50% du montant.
  - pas de stock.
  - **les prix indiqués le sont à titre indicatif : nous ne pouvons les préciser que lorsque nous connaissons les quantités exactes à commander.**
  - Pas de bénéfice : seuls 3% de frais de gestion sont facturés à l'apiculteur.
  - Si vous ne pouvez pas venir, pensez à envoyer quelqu'un à votre place, merci pour les bénévoles.
  - **le travail est bénévole.**

## DECLARATION de RUCHER 2024

Elle est **obligatoire** et à faire entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2023

Procédure :

- Démarche en ligne, en renseignant le formulaire électronique de détention et d'emplacement de ruches . **Cerfa 13995\*06**. Un récépissé de la démarche envoyé à l'adresse mail fournie sera le justificatif de déclaration.
- Démarche par voie postale, se procurer le Cerfa 13995\*06, **sur internet ou dans votre mairie**, le renseigner, le dater, le signer et l'envoyer par courrier à l'adresse indiquée sur le document.
- En cas de variation du nombre de ruches, rectifier votre déclaration

NB: N'oublier pas de mettre votre NAPI (numéro d'apiculteur) sinon un nouveau numéro sera attribué automatiquement.

## GROUPEMENT D'ACHATS

✓ **HYDROMEL** : Pétillant ( Perlé de Miel) : par vous- même à Clair de Lorraine 55190 Void Vacon 03 29 89 29 56

✓ **CIRIERS rappel** :

- ⇒ PETITNICOLAS Jean Marc 68 bis route des 2 Hameaux le Villé 88100 Saint Dié 03 29 52 36 75  
(Epuration, moulage, achat de cire, gaufrage de votre cire à partir de 10 kg.  
**Pour un lot entre 5 et 10 kg , il sera appliqué un forfait de 50€**

## REUNION SE PROTEGER DU FRELON ASIATIQUE

Réunion en préparation pour exposer la situation, le matériel et les bonnes pratiques face à la menace que représente le frelon asiatique pour nos ruches, la faune et la biodiversité. Ceci le samedi 13 janvier après midi à 88500 Hymont

## DOUBLE DE VOTRE BON DE COMMANDE 2024 (date distribution sur la convocation à l'AG)

*Inscrivez le double de votre bon de commande sur les lignes ci-dessous, prévue à cet effet : cela vous permettra de ne pas oublier le détail de votre commande dans le courant de l'année.*

Lorsque le matériel commandé par l'apiculteur est livré en plusieurs fois, l'acompte versé au moment de la commande est réparti sur l'ensemble des factures faites à l'apiculteur et non pas en une seule fois sur la 1<sup>ère</sup> facture.

.....  
.....  
.....  
.....

Bon de commande envoyé le : .....à Mr GAEL Bertrand : Tél. 06 83 19 55 40

TOTAL de la commande : ..... ACOMPTE VERSE : .....